





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

numerique.gouv.fr

Liberté Égalité Fraternité



Guide de « Mes Adresses »

L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale

Informations

Le Guide de « Mes Adresses » - L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale est rédigé dans le cadre du Programme Base Adresse Locale de l'ANCT. Répondant aux principales interrogations des utilisateurs de l'éditeur de Bases Adresses Locales, il est téléchargeable sur le site <u>adresse data gouv.fr</u>. Ce guide est un document vivant, régulièrement mis à jour au fur et à mesure des avancées de l'éditeur.

Placé sous le régime de la « licence ouverte », ce document est diffusable et réutilisable sans restriction.

Le Guide des bonnes pratiques de l'adresse constitue un complément sur les sujets suivant : rappel du cadre légal, modèles de délibérations et d'arrêtés, conseils sur la dénomination, le numérotage et la transmission de l'information.

Public visé	Élu ou agent de commune ou d'EPCI			
Niveau technique requis	Aucun de manière générale. L'outil offre parfois deux choix : Aucune connaissance technique requise Connaissances techniques requises			
Outil en référence	« Mes Adresses », éditeur d'adresse en ligne gratuit et open-source : https://mes-adresses.data.gouv.fr/ Incompatible avec Internet Explorer			
Modifications	L'historique des versions est détaillé en <u>fin de Guide</u>			

Mes Adresses

1 Créer une Base Adresse Locale	7
1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale	8
1.2 Importer une Base Adresse Locale	9
1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses	
1.2.b) Importer le fichier adresse	11
1.3 Message d'information précisant la méthode	12
1.4 Lien d'accès à la Base Adresse Locale	13
2 Publier une Base Adresse Locale	14
2.1 Message d'information à la publication	15
2.2 Rappel des étapes de la publication	16
2.3 Consulter les Bases Adresse Locales publiées	17
3 Éditer une Base Adresse Locale	18
3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune	18
3.2 Présentation de « Mes Adresses »	19
3.3 Consulter une voie	20
3.4 Modifier le nom d'une voie	21
3.5 Supprimer une voie	22
3.6 Ajouter une voie simple	23
3.7 Créer un lieu-dit, hameau ou place	24
3.8 Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit	25
3.9 Gestion des positions	27
3.9.a) Principales positions de numéros en numérotation continue	28
3.9.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique	29
3.10 Déplacer un numéro	30
3.11 Supprimer un numéro	31
3.12 Créer un numéro simple	32
3.13 Créer un numéro en numérotation métrique	34
3.13.a) Mesurer une voie	35
3.13.b) Numéroter une voie en numérotation métrique	36
3.14 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro	38
3.14.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro	38
3.14.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme	39
4 Cas d'école	40
4.1 Doublons, voie scindée en deux	
4.2 Lieux-dits et adresses isolées près d'un hameau	42
4.3 Repérage et suppression des numéros "fantômes"	43
Suivi des modifications	45

La création des voies et des numéros est une compétence de la commune, via le conseil municipal. Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle est publiée sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique. Plusieurs solutions sont détaillées sur le site des adresses nationales à la page « Gérer mes adresses » afin de proposer une réponse adaptée à la taille de la commune, à ses outils, à l'existence ou non sur le territoire d'une structure de mutualisation des moyens (EPCI, etc.)

« Mes Adresses » est l'éditeur de Base Adresse Locale développé par <u>Etalab</u>. Cet **outil simple et gratuit** est accessible à tous sans installation de logiciel. Pour les usages les plus courants, tels que la création de voies ou de numéros, et les modifications de noms de rues, **nul besoin de compétences techniques expertes sur cet outil**. **Un tutoriel simple et complet accompagne toute la démarche directement dans l'éditeur.** De manière générale, les champs présélectionnés offrent l'utilisation la plus simple. Ce Guide de « Mes Adresses » propose en format livret la marche à suivre.

Une Base Adresse Locale contient toutes les adresses des territoires qu'elle couvre. Elle est traitée comme base de référence dans la Base Adresse Nationale. Les systèmes d'information nationaux, les services de secours, sont connectés à la Base Adresse Nationale. Si la couverture d'une Base Adresse Locale est inférieure aux données actuellement présentes dans la Base Adresse Nationale, il est de la responsabilité de la commune d'indiquer la couverture réelle pour ne pas porter préjudice aux habitants et aux secours.

¹ Sur « Contribuer à la démarche » puis sur « Gérer mes adresses »

LES TROIS ACTIONS

- « Créer une Base Adresse Locale » : renseigner le contact de l'administrateur et administrer directement les adresses de la commune .
- « Publier la Base Adresse Locale » : autoriser les adresses de la Base Adresse Locale à devenir les adresses de référence d'une commune donnée dans la Base Adresse Nationale.
- **« Éditer la Base Adresse Locale » :** ajouter, modifier des noms de voies, des numéros soit à partir de la liste des voies, soit à partir du fond de carte affiché à l'écran.

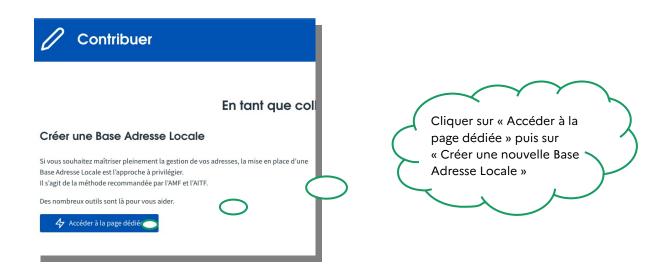
1 Créer une Base Adresse Locale

La démarche de création d'une Base Adresse Locale dure quelques minutes et l'utilisateur dispose d'une aide en ligne sous la forme de tutoriel et de foire aux questions. Créer une Base Adresse Locale constitue une contribution fondamentale à la démarche générale de normalisation des adresses nationales. L'outil destiné aux commune est donc central dès la première page du site de l'adresse : https://adresse.data.gouv.fr/



Pour des raisons de sécurité, « Mes Adresses » n'est pas compatible avec le navigateur Internet Explorer.





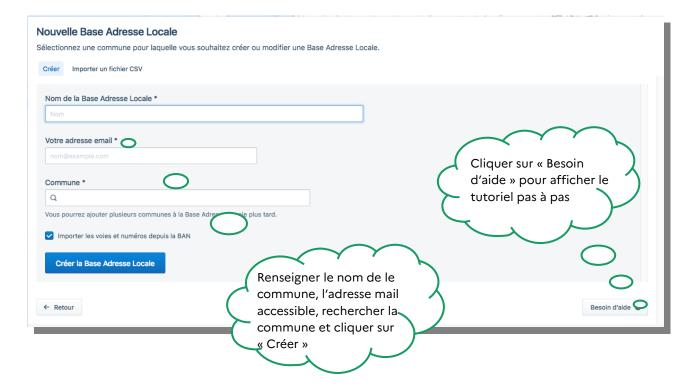
Il est possible de tester « Mes Adresses » sans créer de Base Adresse Locale.

1.1 Créer une nouvelle Base Adresse locale



Cette méthode, simple et directe, est intégralement réalisée sur « Mes Adresses ». Elle ne nécessite aucun logiciel complémentaire. La Base Adresse Locale est réalisée à l'échelle communale, même lorsque le besoin est d'actualiser le nom d'une rue ou d'un lieu dit. L'objectif est de publier une seule Base Adresse Locale par commune, de l'ouvrir et la modifier autant que de besoin.

Il est conseillé de réutiliser les adresses qui existent déjà dans la Base Adresse Nationale, choix déjà pré-coché « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».



Il est également possible de créer de toute pièce une Base Adresse Locale en décochant la case « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

Il est possible de **modifier le contact** et d'autoriser plusieurs administrateurs à partir de la roue crantée de « Mes Adresses » en cliquant sur « Paramètres de la Base Adresse Locale ».

Importer une Base Adresse Locale 🛨 1.2



Cette méthode, plus experte, nécessite que les adresses soient préalablement créées sur un outil et ne soient pas lacunaires par rapport à la Base Adresse Nationale.

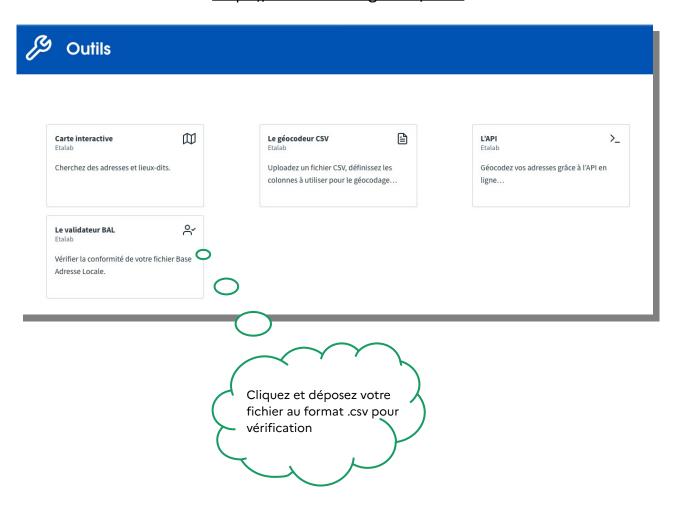
Avant de transférer le fichier adresse constitué, il convient d'en vérifier la conformité au format BAL 1.2. Issu des travaux du groupe de travail mis en place par l'Association des <u>Ingénieurs Territoriaux de France</u> (AITF), ce format garantit une intégration réussie des Bases Adresse Locales dans la Base Adresse Nationale. Contenu d'une adresse conforme au format BAL 1.2:

Identifiant	Obligatoire	Description		
uid_adresse		identifiant unique national d'adresse		
cle_interop	Х	clé nationale d'interopérabilité		
commune_insee	Х	Code INSEE de la commune		
commune_nom	Х	nom de la commune		
commune_deleguee_insee		code INSEE de la commune déléguée		
commune_deleguee_nom		nom de la commune déléguée		
voie_nom	Х	nom complet de la voie		
lieudit_complement_nom		nom du lieu-dit historique ou complémentaire		
numero	Х	numéro		
suffixe		informations qui complètent et précisent les numéros d'adresses		
position	Х	décrit la position d'une adresse (liste de valeurs)		
х	Х	système de projection légal en vigueur sur le territoire		
у	Х	concerné		
long	X	and a referencies (as as MCCOA		
lat	X	coordonnées exprimées en WG\$84		
cad_parcelles		liste des parcelles, séparées par un pipe (), desservies ou représentées par cette adresse		
source	Х	organisme ayant créé ou diffusé cette adresse		
date_der_maj	Х	Date de la dernière mise à jour de la donnée au format AAAA-MM-JJ		

1.2.a) Vérifier un fichier d'adresses

L'outil de vérification est disponible en ligne aux cotés d'autres outils plus avancés (géocodeur CSV, API d'Etalab) et de la carte interactive qui recense les adresses référencées dans la Base Adresse Nationale :

https://adresse.data.gouv.fr/tools

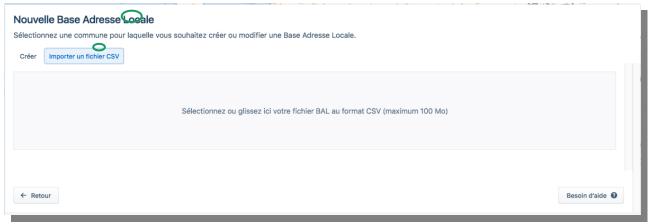


- ✔ Le vérificateur signale en rouge les erreurs.
- ✓ Les avertissements en orange sont présentés à titre informatif. Ils n'empêchent aucunement la publication de la Base Adresse Locale.

1.2.b) Importer le fichier adresse

L'import du fichier CSV dans la Base Adresse Locale est réalisé sur la page d'accueil, en sélectionnant « Importer un fichier CSV » à droite de la case pré-cochée « Créer » :





Quel que soit le mode de création de base Adresse Locale retenu, nouvelle BAL ou import d'un fichier adresse au format .csv, l'activation du bouton de création conduit à un écran permettant deux actions : la publication et l'édition – autrement dit d'une part la synchronisation avec la Base Adresse Nationale (publication) et d'autre part la modification des adresses (édition).

1.3 Message d'information précisant la méthode

Ce message d'information s'affiche pour détailler l'ensemble de la démarche :

Bienvenue sur votre Base Adresse Locale Vous souhaitez mettre à jour les adresses de votre commune ? Vous êtes au bon endroit! 🎉 Comment cela fonctionne ? Gérez directement depuis cette Base Adresse Locale toutes les voies, numéros et lieux-dits de votre commune. Lorsque que votre adressage vous convient, il vous suffit de publier afin d'alimenter la Base Adresse Nationale <a>IIII Adressez à votre rythme (3) Vous souhaitez corriger des erreurs mais n'avez pas le temps de vérifier l'ensemble des autres adresses ? Ce n'est pas un problème, publiez tout de même dès que possible et vous pourrez continuer le reste des modifications plus tard. Une fois votre Base Adresse Locale publiée, les futures modifications seront enregistrées et transmises automatiquement à la Base Adresse Nationale. Il est donc inutile de créer une nouvelle Base Adresse Locale! Besoin d'aide ? 🔄 Nous mettons à votre disposition des guides afin de vous aider à réaliser votre Si vous rencontrez des difficultés à utiliser cet outils, consultez l'aide technique @ en haut à droite la fenêtre. Vous êtes en charge de plusieurs communes Nous vous recommandons de créer une Base Adresse Locale pour chaque commune afin de faciliter leur publication. Commencer l'adressage

1.4 Lien d'accès à la Base Adresse Locale

Une fois le formulaire de création complété, Etalab adresse un courriel contenant le **lien** de gestion de la BAL avec le jeton d'administration expert qui permet d'être identifié comme administrateur. Nul besoin de mot de passe pour accéder à la Base Adresse Locale. L'autorisation de modifier définitivement les adresses d'une commune est accordée en fin de processus, à l'étape de la publication, après authentification de la commune.





- « Mes Adresses » ne permet pas d'intervenir à plusieurs simultanément (pas de fonctionnement multi-taches). Plusieurs administrateurs peuvent être autorisés, mais ils ne doivent pas intervenir en même temps sur la Base Adresse Locale.
- Veiller à ne pas ouvrir le lien avec le navigateur Internet Explorer.

2 Publier une Base Adresse Locale

La publication d'une Base Adresse Locale permet sa transmission à la Base Adresse Nationale. Une BAL publiée est donc accessible et réutilisable par tous les opérateurs. Il est tout à fait possible de publier une BAL dès sa création et de modifier les adresses ultérieurement. La synchronisation des systèmes s'effectue de manière automatique une fois par jour, ce qui facilite la planification des modifications d'adresses par une commune.

Pour des raisons de sécurité, la publication nécessite une authentification par un élu, via l'outil Franceconnect ou par code envoyé sur la boîte courriel officielle de la commune.



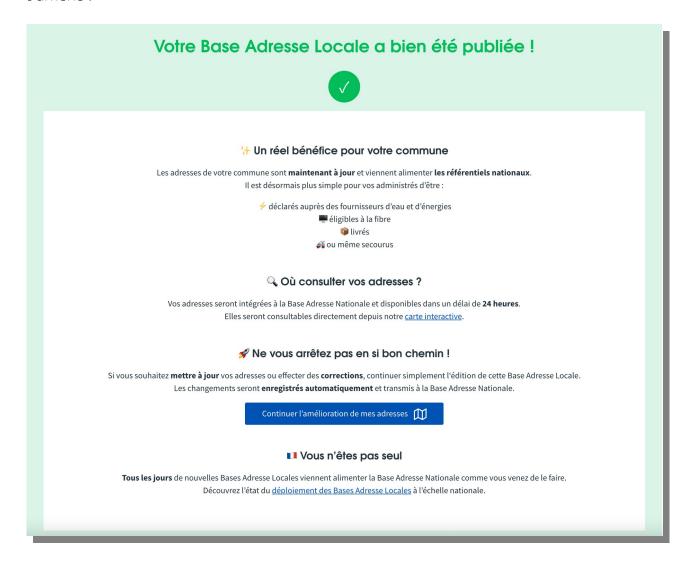
Toute modification d'adresse ultérieure doit s'effectuer sur une même et seule Base Adresse Locale, sans en créer de nouvelle.

Deux méthodes permettent de retrouver sa Base Adresse Locale pour la modifier :

- en réactivant le lien inséré dans le courriel envoyé par Etalab à la création de la Base Adresse Locale. En cas de perte de ce lien, il suffit d'ouvrir l'éditeur Mes Adresses, le premier écran permet de demander à le reçevoir à nouveau.
- en ouvrant la page d'admionistration de la Base Adresse Locale accesssible en ouvrant l'éditeur ou ou en cliquant sur la Marianne lorsque l'éditeur est ouvert.

2.1 Message d'information à la publication

Une fois votre authentification réalisée, la publication est immédiate et le message suivant s'affiche :

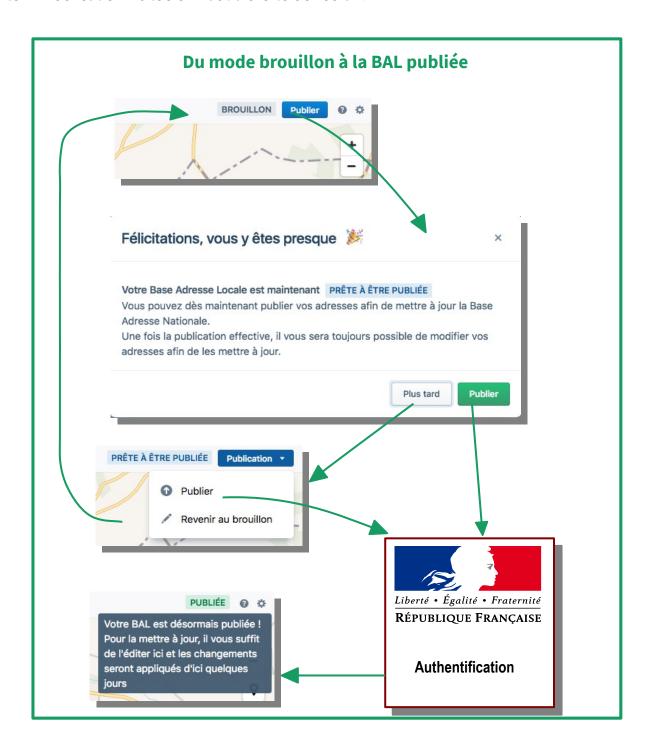


La synchronisation avec la Base Adresse Nationale se fait chaque jour. Toutes les adresses de la commune sont transmises à la Base Adresse Nationale sans modification.

Une fois la Base Adresse Locale publiée, Il reste à la commune à procéder à un certain nombre d'informations, notamment auprès des habitants. Elles sont détaillées dans le <u>Guide des bonnes pratiques</u>.

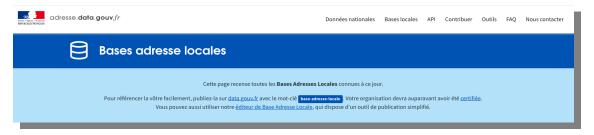
2.2 Rappel des étapes de la publication

À sa création, une BAL est en mode brouillon. Un brouillon peut être supprimé en revenant à la page d'accueil accessible en cliquant sur la Marianne (en haut à gauche de l'écran). Pour passer de l'étape « Brouillon » à « Prête à être publiée » puis « Publiée », utiliser le bouton « Publication » situé en haut à droite de l'écran.

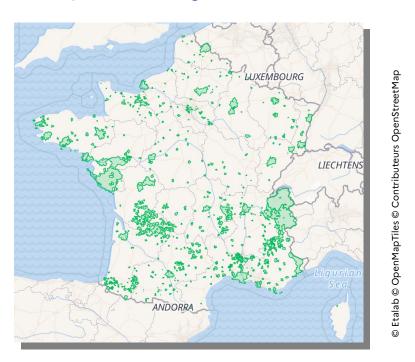


2.3 Consulter les Bases Adresse Locales publiées

Les Bases Adresse Locales publiées sont consultables sur la page dédiée : https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees. Toutes les BAL publiées avec « Mes Adresses » respectent nativement la Licence Ouverte et sont donc librement réutilisables par les services publics, fournisseurs d'énergie, de GPS, les bureaux d'étude, etc.



Voici la carte des Bases Adresses Locales publiées en date du 17 mars 2021 : https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales



Un tableau de bord permet également de suivre la dynamique des Bases Adresses Locales réalisées sur « Mes Adresses » : https://mes-adresses.data.gouv.fr/dashboard. Une commune peut trouver intérêt à communiquer sur la publication de sa Base Adresse Locale afin de fluidifier la prise en compte de ses adresses par les navigateurs, services de livraison, etc.

3 Éditer une Base Adresse Locale

« Mes Adresses » permet de modifier directement les adresses en respectant quelques consignes. Éditer une BAL donne priorité dans la Base Adresse Nationale aux adresses générées par une commune. Il convient d'être vigilant et d'éviter toute erreur. Il existe des guides de bonnes pratiques pour se repérer².

3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune

La liste des adresses validées par la commune :

Consulter les délibérations du conseil municipal et vérifier sur le terrain les dénominations de voies sur les panneaux et les numéros d'habitation.

Les consignes de dénomination et numérotage :

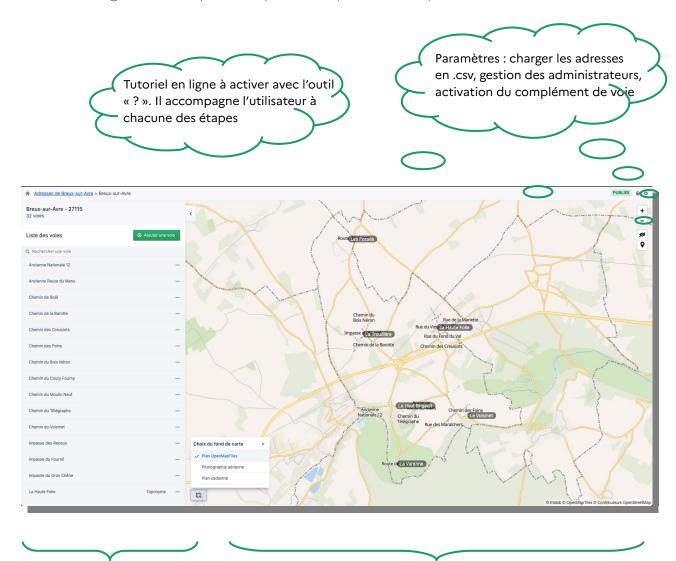
« Mes Adresses » est un outil souple laissant toute latitude aux communes dans leurs choix de dénomination et numérotation. Cinq règles doivent être observées dans « Mes Adresses » :

- ✓ Si deux systèmes de numérotation coexistent, numérotation classique et numérotation métrique, il faut viser une convergence.
- ✔ La graphie est en minuscule accentuée et doit respecter la signalétique des panneaux (langues locales, intégrité des mots, etc.).
- ✓ Il est conseillé de placer le numéro à l'entrée de propriété le long de la voie publique et en cas distance importante entre l'entrée et le local, de préciser plusieurs positions pour un numéro.
- ✔ Il est conseillé de supprimer les doublons de noms de voies et de numéros.
- ✓ Les lieux-dits et hameaux doivent être intégrés au système d'adresse, en créant un toponyme (voie sans numéro) et en précisant le lieu dit comme complément d'adresse d'une voie.

² Voir notamment sur la page des Guides : https://adresse.data.gouv.fr/guides

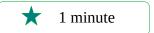
3.2 Présentation de « Mes Adresses »

L'écran d'édition se compose d'un volet latéral sous forme de liste et d'un fond de carte issu d'OpenStreetMap qui facilite le repérage. L'image aérienne de l'IGN et le fond du cadastre sont également disponibles pour bien préciser une position.

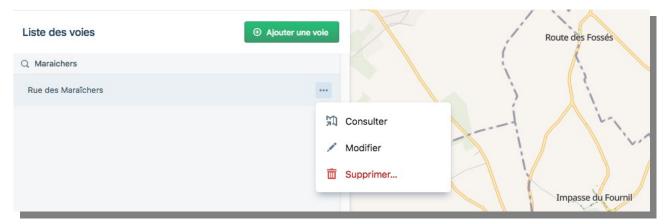


Pour rechercher des voies, corriger des erreurs d'orthographe, renommer des voies, ajouter ou supprimer des numéros et des voies. Pour vérifier la localisation d'adresse sur le fond de carte, l'image aérienne ou le cadastre, déplacer des numéros avec la souris, positionner des lieux-dits et hameaux (toponymes), mesurer des voies en cas de numérotation métrique.

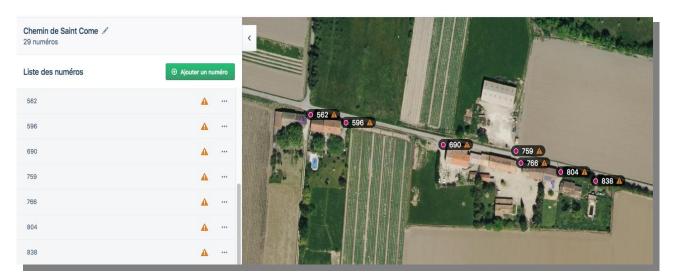
3.3 Consulter une voie



Dans la liste des voies (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe, par exemple ici « maraîchers » affiche toutes les voies qui incluent ce mot, puis cliquer sur les trois points et « Consulter » :

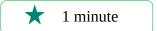


Il est également possible de cliquer sur le nom de la voie depuis la carte. Les numéros s'affichent dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte, une couleur par voie. La vérification de la position des numéros est facilitée en activant l'image aérienne. Le triangle orange indique un manque d'information : le type de position devra être précisé.

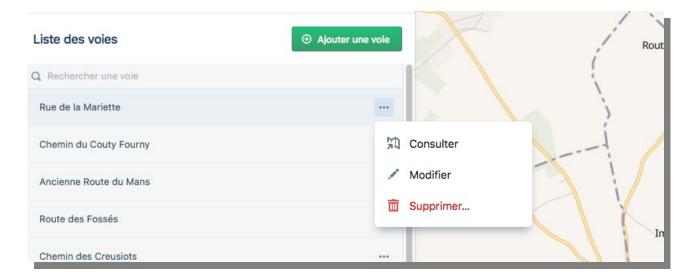


Il est plus facile de vérifier sur la photographie aérienne que les numéros de la voie sont positionnés au point d'entrée des adresses, autrement appelé **point d'accès numérique** (PAN), qui désigne l'emplacement permettant l'accès à un bâtiment ou un ensemble de bâtiments à partir d'une voie.

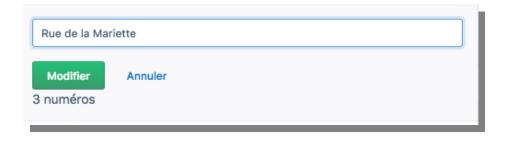
3.4 Modifier le nom d'une voie



Le nom de la voie est écrit en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Dans la liste des voies, rechercher la voie dans le champ de recherche (outil loupe), cliquer sur les trois pointillés, activer l'outil crayon « Modifier » :

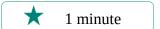


Il est également possible de cliquer directement sur le nom de la voie.

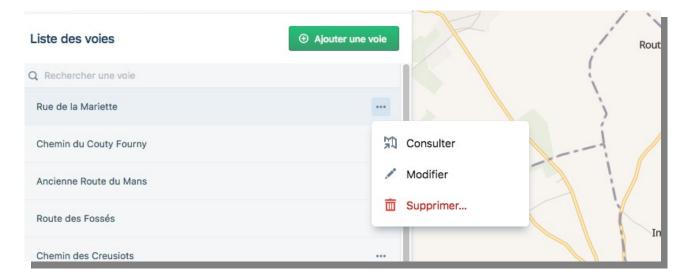


La modification est répercutée automatiquement sur l'ensemble des numéros. Si la modification ne concerne qu'un tronçon de la voie, lorsqu'une voie est renommée en partie, il convient de procéder autrement. Exemple : la Rue de l'École contient les numéros 1 à 40. Le Conseil municipal décide la création de la Rue de la Liberté et lui attribue les numéros 30 à 40 de la Rue de l'École au format 1 à 10 Rue de la Liberté. Dans ce cas, les actions à réaliser successivement : ajouter une voie (Rue de la Liberté), sélectionner les numéros 30 à 40 et les affecter à la Rue de la Liberté, changer leurs numéros de 30 à 40 en 1 à 10.

3.5 Supprimer une voie

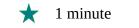


Dans la liste (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe puis cliquer sur les trois pointillés et la corbeille « Supprimer ». Cette action supprime l'ensemble des numéros qui composent la voie.



Pour supprimer une portion de voie – autrement dit un groupe de numéros -, il convient de supprimer les numéros qui n'en font plus partie.

3.6 Ajouter une voie simple



Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et préciser son nom. La nouvelle voie s'insère dans la liste suivant l'ordre alphabétique.

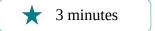


« Mes Adresses » permet de :

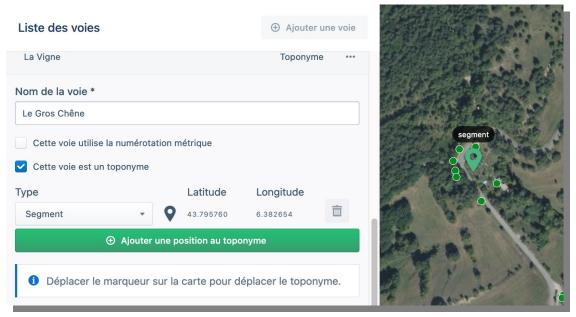
- ✔ préciser l'intitulé de la voie Rue, Chemin, Avenue et de produire des adresses lisibles;
 - ✓ respecter la casse minuscule/majuscule retenue par le conseil municipal;
 - ✓ respecter les accents.

Tant que les numéros ne sont pas créés, la voie ne s'affiche pas sur la carte. La position des numéros permet de localiser une voie. Le dessin de la voie est utilisé en cas de numérotation métrique et permet de calculer le numéro. Inutile de tracer une voie si la numérotation métrique n'est pas utilisée, car le tracé » n'est qu'un outil de calcul et l'information n'est pas transmise à la Base Adresse Nationale. Pour les numéros classiques ou si la commune utilise un odomètre et connaît donc par avance le numéro à placer, il est **inutile de dessiner les voies**.

3.7 Créer un lieu-dit, hameau ou place



Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et puis sur « Cette voie est un toponyme ». Le pointeur doit être décalé avec la souris sur une position centrale qui correspond à la position **« segment »** définie par défaut :

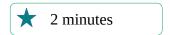


Cette action, qui permet de créer une voie sans numéro, peut également être utilisée pour une place. Le toponyme s'affiche sur la carte sous cette forme :



La création de ces toponymes est importante pour des secours qui n'ont d'autre indication pour intervenir que le nom d'un lieu-dit ou d'un hameau. Lors de la création de voies localisées à ce lieu-dit, il convient d'activer le complément d'adresse et de préciser le lieu-dit.

3.8 Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit



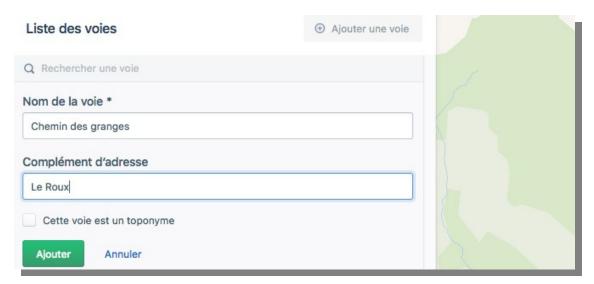
Il est important de générer une adresse précise qui ne prête pas à confusion. « Mes Adresses » permet d'ajouter un complément d'adresse, fonctionnalité particulièrement adaptée :

- ✓ dans le cas de communes nouvelles regroupant plusieurs ensembles d'habitations/agglomérations;
- ✓ de communes dont l'habitat est dispersé en hameaux et épars.

Activer la saisie de complément d'adresse accessible dans les paramètres depuis l'engrenage en haut à droite de l'écran :



Cette option ajoute une ligne d'adresse à l'écran de création de voie. On y accède en cliquant sur le stylo à la droite du nom de la voie, puis « modifier » :



Dans la liste, la voie créée prend la forme suivante : nom de voie (complément d'adresse) par exemple : Chemin des Granges (Le Roux)

Le nom de la voie et son complément d'adresse sont visibles sur la carte de « Mes Adresses » après la création des numéros :



3.9 Gestion des positions

Les numéros et les toponymes sont positionnés manuellement sur la partie fond de carte mais il faut renseigner cette position. L'information est nécessaire pour l'accès des secours et des réseaux notamment.

Valeur	Situation
Entrée	entrée principale d'un bâtiment ou un portail
Délivrance postale	boîte aux lettres
Bâtiment	bâtiment ou partie de bâtiment
Cage d'escalier	cage d'escalier, souvent à l'intérieur du bâtiment
Logement	logement ou une pièce situé dans un bâtiment
Parcelle	parcelle cadastrale
Segment	position dérivée du segment de la voie de rattachement
Service technique	point d'accès technique (ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc)

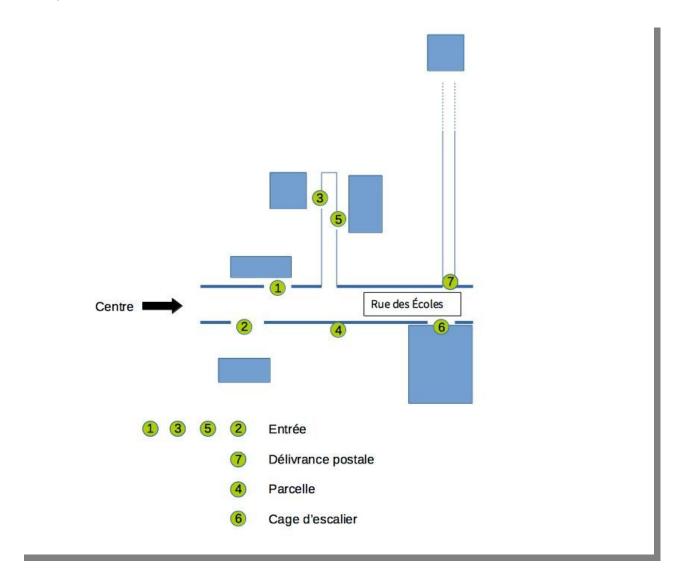
Les positions peuvent varier de plusieurs dizaines de mètres, par exemple entre « Entrée » et « Bâtiment ». La position « Entrée » doit être privilégiée dans la mesure du possible pour les numéros, elle correspond le plus souvent également au Point d'Accès Numérique et à la boîte aux lettres. Pour un toponyme de type hameau ou lieudit, l'usage est de préciser « segment » pour une position centrale.

« Entrée » signifie que le numéro est positionné à la jonction entre la voie d'accès et la propriété (numéros 1, 2, 3 et 5) alors que « Délivrance postale » signifie l'emplacement de la boîte aux lettres, laquelle peut être située très loin du bâtiment (numéro 7) dans l'exemple ci-dessous.

En cas de situation complexe ou de doute, il est possible de renseigner plusieurs positions (voir « **Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro** », 38)

3.9.a) Principales positions de numéros en numérotation continue

Il est conseillé de prévoir des numéros pour les futures dents creuses à bâtir afin d'éviter des ajouts de bis, ter, etc. qui constituent des facteurs de confusion. C'est le cas sur cet exemple avec le numéro 4.

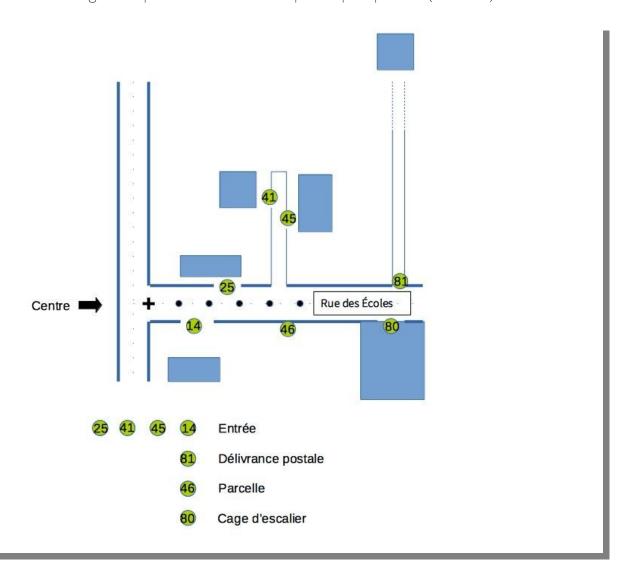


L'adressage d'ensembles privés clos n'est pas de la responsabilité du Maire. En revanche, les N°3 et 5 sont accessibles par une voie privée ouverte. L'adressage est donc réalisé. Il convient de donner **un numéro par immeuble** et non par appartement.

3.9.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique

La numérotation commence au début de la voie ou à l'intersection avec la voie précédente (choisir une formule et s'y tenir pour l'ensemble de la commune) et avance en mesure métrique ou décamétrique par exemple dans le cas d'adresses espacées afin d'éviter des numéros trop importants.

Un bâtiment située à 20 mètres côté droit recevra le numéro 20. Pour la même mesure, le bâtiment côté gauche portera le numéro impair le plus proche (19 ou 21).

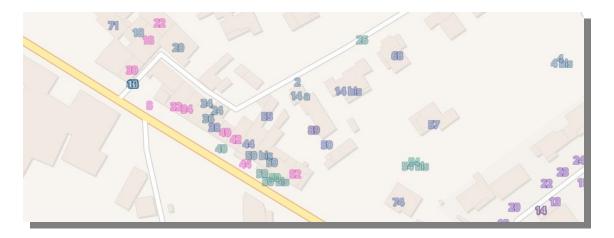


« Mes Adresses » permet de calculer automatiquement le métrage en fonction de la position du point. Dans le cas ci-dessus, la mesure commence au début de la voie.

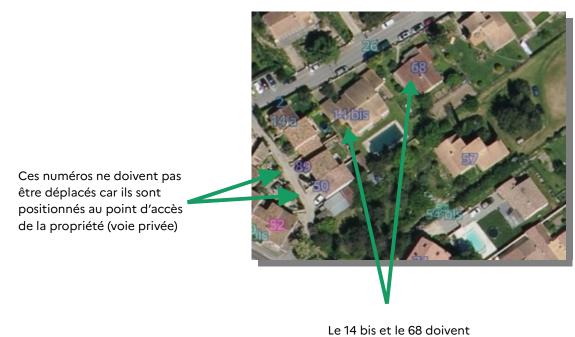
3.10 Déplacer un numéro



À partir de la consultation de la voie détaillée plus haut, le numéro est à positionner en utilisant la souris. Sur cet exemple, les numéros sont disposés le long des voies ou sur le bâti, se présentent en doublon et certains sont manquants. Les adresses sont à reprendre totalement.



Un affichage de la vue aérienne permet de vérifier la présence de voies privées avant d'opérer les déplacements de numéros :



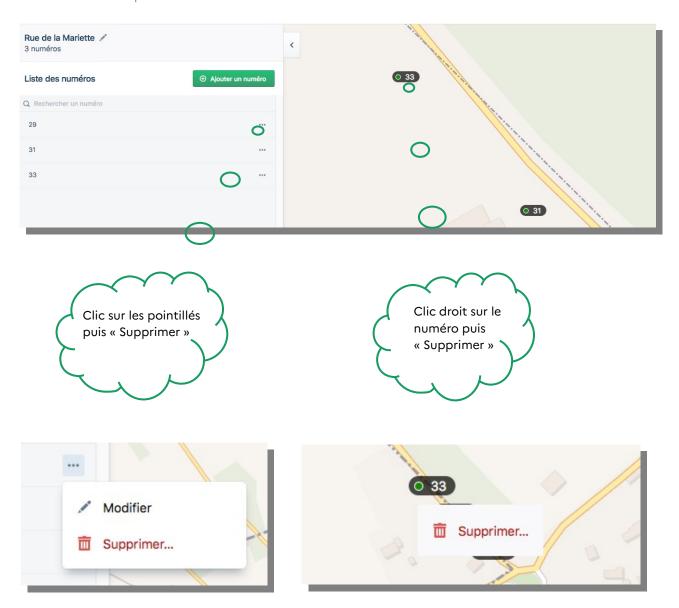
être glissés le long de la voie au niveau du portillon.

3.11 Supprimer un numéro



Pour supprimer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être supprimé au choix :

- à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.

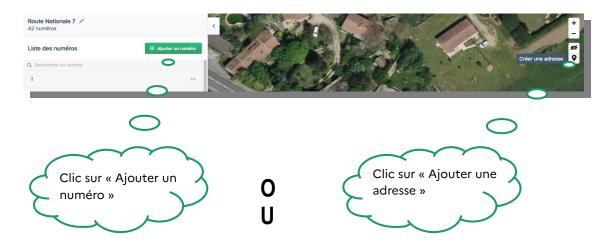


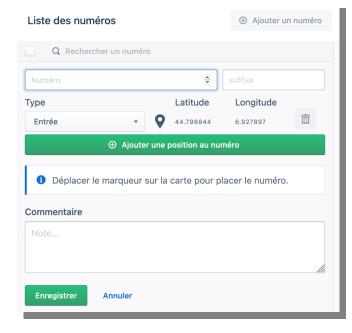
3.12 Créer un numéro simple



Pour créer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être créé au choix :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.





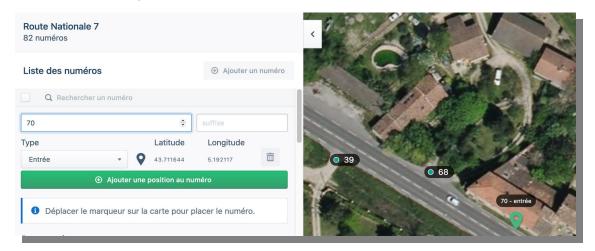
Quelle que soit la méthode retenue, le formulaire s'affiche, à compléter par le numéro voulu, croissant ou métrique.

Un pointeur se place au centre de la carte : c'est lui qui doit être déplacé à l'aide de la souris. La latitude et la longitude ne sont pas modifiables.

Renseigner le type de position retenu : entrée, délivrance postale, bâtiment, cage d'escalier, etc. au choix selon la situation. Un message d'erreur est affiché lorsque le type n'est pas renseigné.

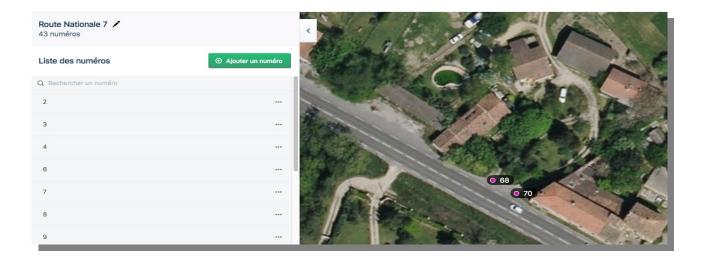
Le commentaire est un outil de travail à utiliser par exemple en cas de doute sur la position d'un numéro. Le commentaire n'est pas exporté dans la Base Adresse Nationale.

Exemple de l'ajout du numéro 70 :

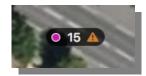


Dès que le numéro est précisé dans l'écran latéral, le pointeur l'affiche avec la position par défaut « entrée » afin de guider l'utilisateur. Il reste à déplacer le pointeur avec la souris. Le nouveau numéro :

- s'affiche sur la carte dans la même couleur que les autres numéros de la voie;
- ✔ apparaît dans la liste de la partie latérale de l'écran dans l'ordre croissant.



Un message d'erreur s'affiche si le numérotage ne précise pas la position. Cette information est très importante pour les utilisateurs (livreurs, services de secours, installateurs de réseaux, etc.).



3.13 Créer un numéro en numérotation métrique

Le numérotage métrique présuppose la mesure de la voie. Deux méthodes sont possibles :

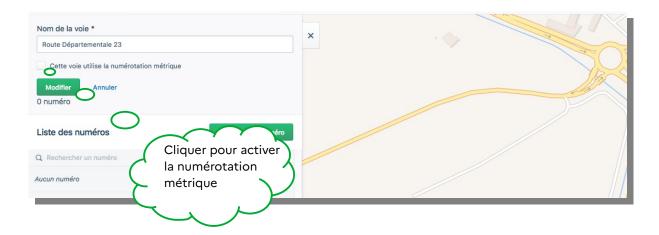
- ✔ depuis le début de la voie
- ✔ depuis l'axe de l'intersection au début de la voie.

Pour garantir des adresses homogènes, il convient de conserver la même méthode de calcul pour les voies métriques de la commune. Avant de numéroter et pour éviter toute erreur, il est conseillé de faire un test de mesure sur une voie déjà numérotée de la commune.

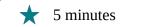
Par souci d'ergonomie, « Mes Adresses » propose un numérotage simple en ligne et le métrage des voies en pente importante devra plutôt utiliser une mesure de terrain pour calculer le numéro. Dans les autres cas, pour gérer le numérotage métrique, il suffit de l'activer : cliquer sur l'outil crayon de la voie dans le menu latéral



puis cocher « Cette voie utilise la numérotation métrique » :



3.13.a) Mesurer une voie

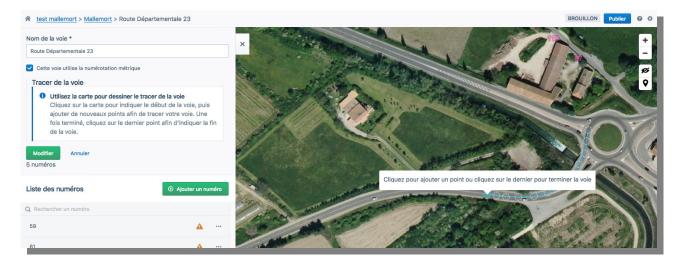


Dès que la case « Cette voie utilise la numérotation métrique » est activée, le fond change afin de faciliter le repérage du début, de la fin et de l'axe de la voie.

Le principe général est d'affecter les numéros du centre de la commune vers la périphérie et en cas d'ambiguïté, de choisir le sens de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud. Il faut donc veiller à mesurer la voie dans le « bon sens ».

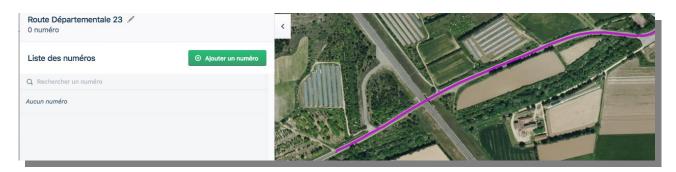


Mesurer l'ensemble de la voie en clics successifs à l'axe de la voie. Les flèches du clavier permettent de déplacer le fond de carte.

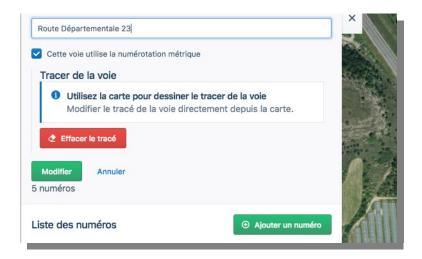


Lorsque la voie tourne, augmenter le nombre de clics pour ne pas fausser la mesure. Dans le cas présent, la commune a choisi de numéroter à partir de l'axe de l'intersection, donc de l'axe du rond point.

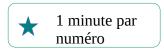
Une fois l'ensemble de la voie parcouru, double cliquer pour achever la mesure. Le tracé s'affiche en couleur. Cliquer sur « Modifier » afin d'enregistrer cette mesure.



En cas d'erreur, par exemple si la mesure n'est pas compatible avec des numéros précédemment intégrés, il suffit de déplacer le ou les points qui constituent le tracé afin de corriger ou de revenir sur l'outil crayon et de cliquer sur « Effacer le tracé ».



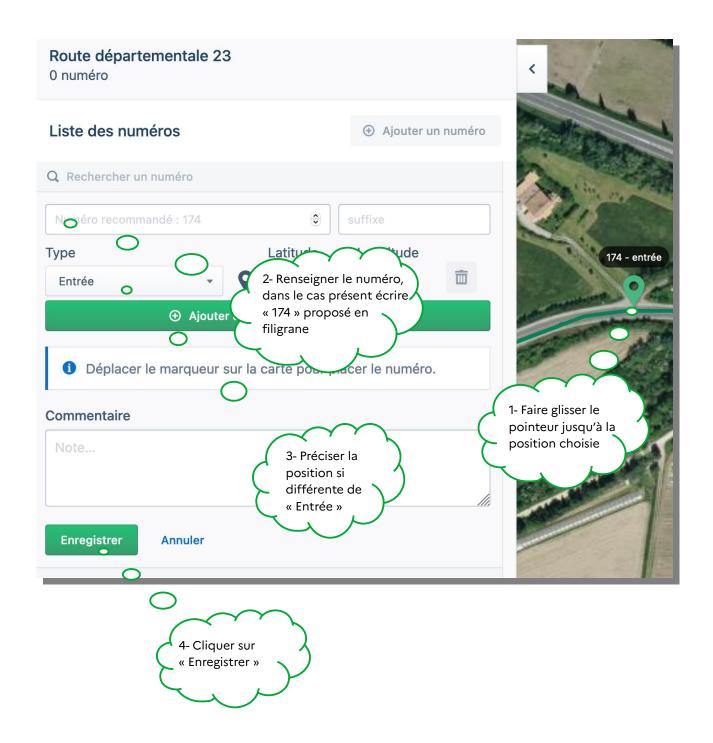
3.13.b) Numéroter une voie en numérotation métrique



Cliquer sur « Ajouter un numéro », un pointeur numéroté se place au centre de l'écran. Voici les actions successives à réaliser :

- ✔ avec la souris, déplacer le pointeur à l'endroit voulu, l'entrée de la propriété est la position renseignée par défaut ;
- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case numéro où figure en filigrane la proposition de numéro. « Mes Adresses » n'oblige pas à utiliser le numéro issu de la mesure

- afin de laisser la possibilité de préciser le côté pair/impair. (<u>Voir Principales</u> <u>positions de numéros en numérotation métrique</u>);
- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case « Position ». Par défaut, « Mes Adresses » propose « Entrée ».
- ✓ cliquer sur « Ajouter ».

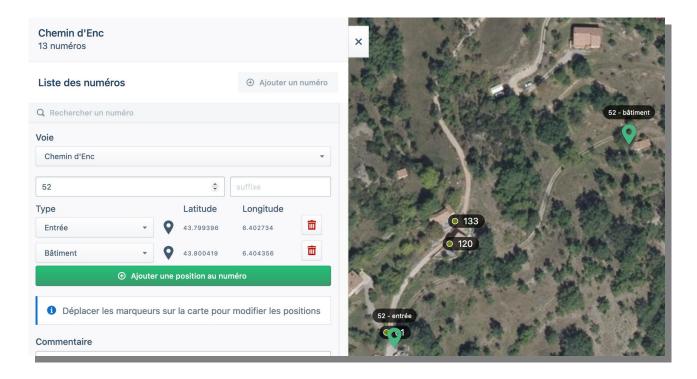


3.14 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro

Lorsque l'entrée et le local sont distants, par exemple en cas de long chemin chemin privé, il est conseillé de préciser plusieurs positions pour un numéro ou pour un toponyme. La même fonctionnalité est proposée à la création du numéro ou du toponyme.

3.14.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro

Le numéro 52 est affecté de deux positions, « entrée » et « bâtiment » car le début du chemin privé, où se situe la boîte aux lettres, et le bâtiment sont éloignés. Il est pertinent dans ce cas de délivrer une information précise :



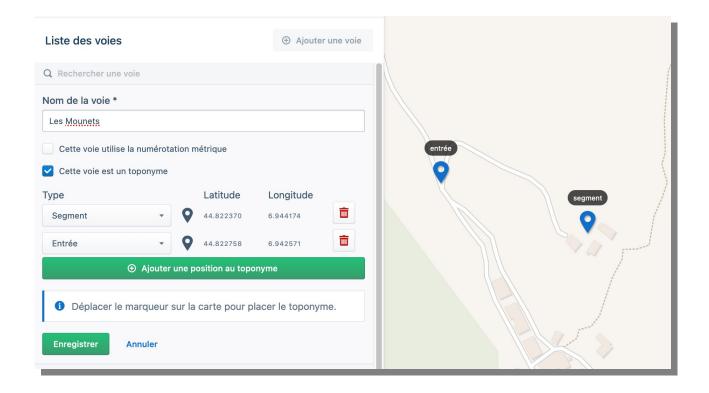
Pour ajouter plusieurs positions à un même numéro, une fois le numéro ajouté et sa première position précisée, cliquer sur « Ajouter une position au numéro » et la sélectionner dans le menu déroulant. Placer le nouveau pointeur à l'endroit voulu.

L'information du nombre de positions s'affiche dans la liste des numéros dans la partie latérale de l'écran, cette information est bien transmise à la Base Adresse Nationale. Sur le fond de carte, par souci de lisibilité, une seule position est affichée par numéro une fois finalisé l'ajout des différentes positions.

3.14.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme

La création du toponyme est détaillée ici « Créer un lieu-dit, hameau ou place » 24. Par défaut, la position proposée est « segment », pour correspondre au « centre ». Dans certaines situations, d'autres positions peuvent être précisées, comme sur cet exemple avec la position « entrée » qui correspond au départ d'un chemin de terre privé difficilement pratiquable.

Une fois la première position précisée sur la carte et dans la liste, il suffit de cliquer sur « Ajouter une position au toponyme » pour qu'un nouveau pointeur de pose sur la carte. Il doit être déplacé à l'endroit voulu et sa position est à renseigner dans le menu déroulant à gauche.

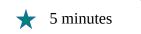


Une fois la précision des positions apportée, le toponyme est présenté avec une seule position, la première :

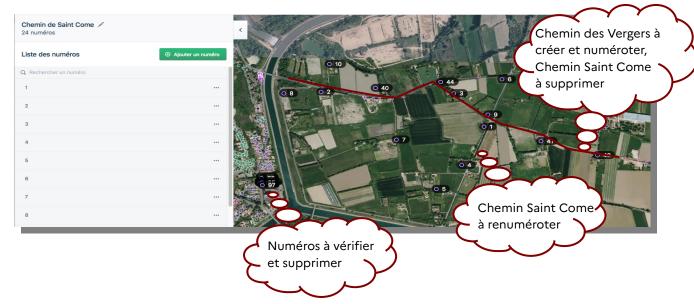


4 Cas d'école

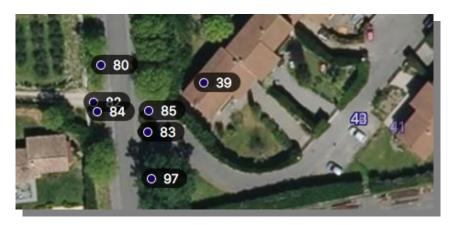
4.1 Doublons, voie scindée en deux



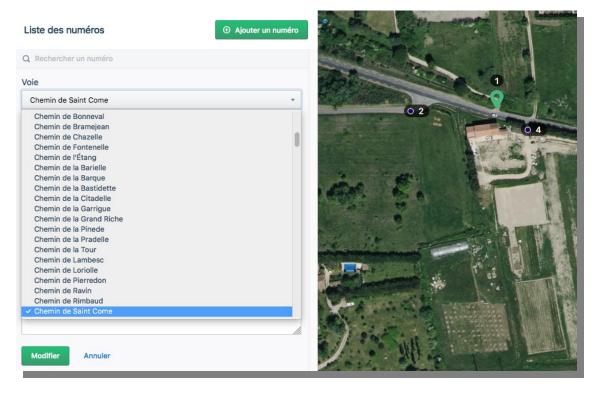
Le chemin de Saint Come présente des incohérences : numéros en doublon sur d'autres voies, numéros dans plusieurs directions à une intersection. Le conseil municipal a décidé de conserver le nom de Chemin de Saint Come pour la voie orientée SO-NE et de donner le nom de Chemin des Vergers pour la portion orientée O-E. Les numéros au-delà du canal en bas à gauche de l'écran constituent des doublons sur une autre voie. Ils sont à supprimer.



Dans ce secteur, les habitations portent les numéros d'une autre voie (d'une couleur) : 41, 43 et 44 La Gache, 40 Les Restanques. Vérification faite sur le terrain, les numéros du chemin de Saint Come dans ce secteur ne sont pas utilisés et sont obsolètes. Pour supprimer ces numéros : un clic droit avec la souris puis « Supprimer »

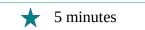


Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur ajouter une voie et lui affecter le nom donné au nouveau tronçon : Chemin des Vergers. Pour déplacer les numéros 8, 2, 10, 40, 44, 3, 9, 41 et 42 du Chemin de Saint Come au Chemin des Vergers, il suffit de les sélectionner et de les attribuer au Chemin des Vergers dans le menu déroulant :



Il faudra également modifier la numérotation pour qu'elle corresponde à la nouvelle voie.

4.2 Lieux-dits et adresses isolées près d'un hameau



L'adresse de bâtiments isolés près d'un hameau peut être créée sous la forme d'un toponyme. Il suffit d'activer la saisie du complément du nom de voie (lieu-dit, hameau, ...) dans les paramètres de la base adresse locale (engrenage en haut à droite de l'écran) de préciser son hameau de rattachement puis de créer la voie comme toponyme. Voici à titre d'exemple l'adresse du restaurant d'altitude Le Cairn, situé dans la station de ski de Gourette, commune d'Eaux-Bonnes :

Nom de la voie *			STATE OF THE PARTY		
Le Cairn				1	
Complément d'adresse					
Gourette		10	Name of the		
Cette voie est un toponyme			阿拉斯		Y
Latitude	Longitude		1 1	器, 14	
42,9508989884682	-0,33842604002699	0			and the
Туре		54			
Entrée		-		\$	
Déplacez le marqueur sur la	carte pour placer le toponyme.	U			
Ajouter Annuler					

Résultat dans la liste des voies :

Le Cairn (Gourette) Toponyme

Résultat sur la carte de « Mes Adresses » avec vue aérienne :



Attention, lors de la création de cette adresse, le terme « toponyme » (pour « voie non numérotée ») apparaît à deux reprises pour deux échelons différents :

- création d'une voie toponyme pour localiser le bâtiment en l'absence de voie numérotée;
- ✔ précision du rattachement à un hameau qui constitue un toponyme dans « Mes Adresses ».

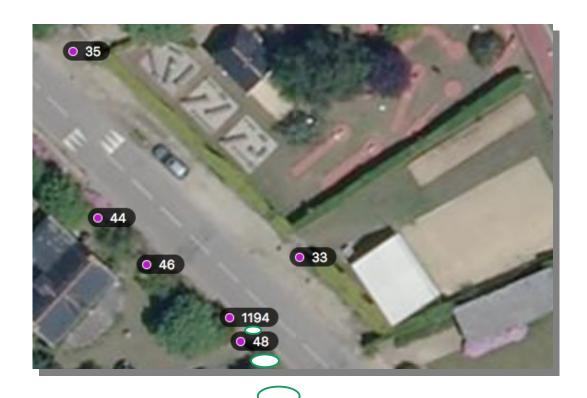
4.3 Repérage et suppression des numéros "fantômes"

Lorsque la commune n'a pas transmis de numéros au moment du dépôt de permis de construire, la DGFiP créée un numéro virtuel le temps de traitement du dossier. Pour éviter toute confusion avec la véritable numérotation donnée par la commune, les services fonciers affectent par convention un numéro très élevé. Ce numéro doit être supprimé.

Pour repérer un éventuel numéro virtuel :

- ✔ Il ne figure pas parmi les numéros validés par le Conseil municipal;
- ✓ dans la liste des numéros, il ressort nettement ;
- ✓ sur le fond de carte il apparaît souvent en doublon d'un numéro validé.





1194 est incohérent sur le terrain : situé entre le 46 et le 48. Il s'agit d'un numéro virtuel à supprimer.

Suivi des modifications

Version 2 - 22/03/2021

- Modification de la charte graphique
- Ajout des messages d'information à la création et à la publication d'une Base Adresse Locale.
- Ajout de la position d'un toponyme.
- Ajout de la fonctionnalité de plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro.
- Mise à jour du format BAL 1.2
- Ajout du lien vers le tableau de bord des BAL

Version 1.5 – 11/01/2021

- Modification des méthodes d'authentification lors de la publication : ajout du code envoyé par courriel à la commune.
- Modification de la périodicité de synchronisation des BAL avec la BAN : quotidienne et non plus hebdomadaire.

Version 1.4 - 05/11/2020

- Modification du chemin d'accès à la page d'accueil : clic sur la « maison bleue » remplacé par clic sur la Marianne.
- Déplacement du tableau de suivi des modifications en fin de Guide.
- Ajout de la mis en garde relative aux Bases Adresses Locales de démonstration

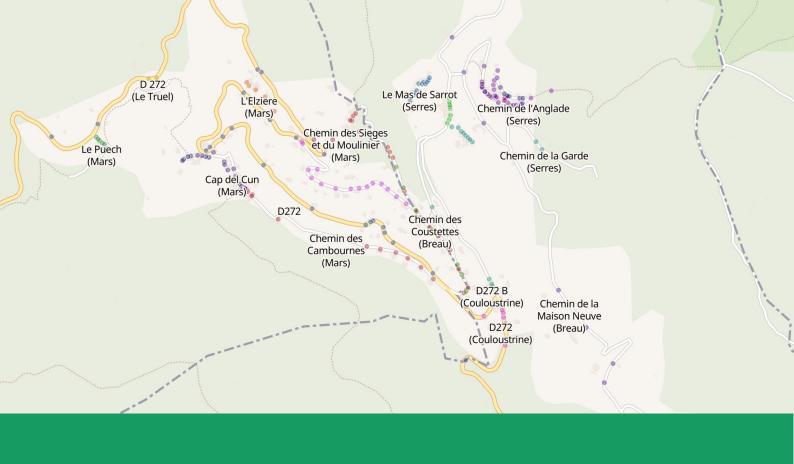
Version 1.3 - 26/10/2020:

- Précision de « Mes Adresses », nom de l'éditeur ;
- Modification de l'introduction.

Version 1.2 - 17/09/2020:

- Modifier le tronçon d'une voie ;
- Gestion des numéros ;
- Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit ;
- Créer un numéro en numérotation métrique ;
- Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau;
- Repérage et suppression des numéros « fantômes »

Modifications



Version 2 - 22/03/2021

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires Programme Base Adresse Locale

20 Avenue de Ségur 75007 Paris

https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/f https://adresse.data.gouv.fr/ adresse@data.gouv.fr



Liberté Égalité Fraternité AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

numerique.gouv.fr